





## Modification n° 1

La modification n° 1 est la suivante :

**A) La partie 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, section 2 Sommaire, est entièrement supprimée et remplacée par ce qui suit :**

### Sommaire

2.1.1 Par la présente DOC, Sécurité publique Canada (SP) désire recevoir des offres visant la prestation « au fur et à mesure des besoins » sur le programme de contribution à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones.

Sécurité publique Canada a besoin de ressources pour les régions suivantes :

- Manitoba
- Saskatchewan
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Le Nord du Canada : les Territoires du Nord-Ouest et Yukon
- l'Île-du-Prince-Édouard
- Le Nouveau-Brunswick
- la Nouvelle-Écosse
- Terre-Neuve-et-Labrador,
- le Québec
- l'Ontario

Ces ressources seront organisées selon leur région. Un soumissionnaire peut proposer plus d'une ressource pour les travaux à réaliser dans le cadre de cette exigence. Le Canada classera toutes les ressources proposées selon les critères de sélection précisés dans la partie 4. Voir l'annexe A - Énoncé des travaux, pour une description détaillée des besoins.

Les conventions d'offre à commandes seront en vigueur jusqu'à 31 mai 2028 avec l'option de prolonger l'offre pour une période supplémentaire d'un ans.

2.1.2 La présente demande d'offres à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

2.1.3 Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.

### 2.1.4

Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures portant sur les Peuples autochtones ou relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires.

Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

**B) La Partie 4 : PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, section 4.4**  
**Critères techniques cotés, est entièrement supprimée et remplacée par ce qui suit :**

**Critères techniques cotés**

La proposition sera évaluée et cotée conformément aux critères d'évaluation cotés décrits ci-dessous. On propose que chaque critère soit traité de manière approfondie. On attribuera la note de zéro aux articles qui ne sont pas traités. Le seul fait de répéter les articles de l'énoncé des travaux ou la site-web de la Sécurité publique Canada ne suffit pas. Les propositions doivent expliquer et démontrer la façon dont les exigences de travail sont comprises et la manière dont le travail sera effectué.

Les offres qui ne satisferont pas aux exigences minimales des critères cotés numériquement ne seront pas retenues aux fins d'évaluation.

Critères	Critère	Répartition des points	Points obtenus	Commentaires
C1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit présenter par écrit un résumé de l'approche proposée pour établir des liens avec une communauté autochtone.</p> <p><b><u>Le résumé écrit ne doit pas compter plus de deux pages dactylographiées.</u></b></p>	<p>20 points – Excellent            15 points – Bien            10 points – Acceptable            5 points – Médiocre            0 point – Aucune preuve d'essai</p>		
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a déjà dirigé des séances ou des ateliers de formation officiels d'une durée minimale de deux (2) jours par séance OU atelier, et qu'elle a de l'expérience dans le domaine des séances virtuelles.</p>	<p>Deux (2) à cinq (5) séances/ateliers = 5 points</p> <p>Six (6) à dix (10) séances/ateliers = 10 points</p> <p>Onze (11) ateliers/séances ou plus = 15 points</p> <p>5 points supplémentaires si la ressource a dirigé de trois (3) à cinq (5) sessions virtuelles</p>		
C3	<p>Le soumissionnaire doit confirmer qu'une formation a été suivie pour l'atelier, indiquer quel type de formation et fournir des exemples de ce qui a été enseigné. La formation doit avoir été suivie au cours des deux dernières années. Le soumissionnaire doit fournir un certificat d'achèvement ou</p>	<p>Moins de 1 jour = 1 point            2 à 3 jours = 3 points            *Cumulatif totalisant 1 semaine = 5 points</p>		

Critères	Critère	Répartition des points	Points obtenus	Commentaires
	tout autre document attestant que la formation a été suivie dans son intégralité.			

**\*Un soumissionnaire peut proposer PLUS d'une ressource; chaque ressource sera évaluée individuellement et obtiendra une note technique individuelle. La méthode de sélection sera basée sur la note technique individuelle. Tous les soumissionnaires qui satisfont aux critères (critères obligatoires, critères cotés minimaux et critères financiers obligatoires) se verront attribuer une convention d'offre à commandes. Le minimum nécessaire de 25 POINTS globalement PAR RESSOURCE.**

**Définitions pour la notation de C1 :**

**EXCELLENT – 20 points :** La ressource proposée par le soumissionnaire a rédigé une approche qui tient bien compte des nuances culturelles qui engageront une relation avec une communauté autochtone. L'approche comprend des éléments qui favoriseront clairement la confiance, l'ouverture et l'honnêteté entre l'animateur, les dirigeants communautaires et les membres de la communauté. L'approche ne suscite aucune question ou préoccupation quant à la manière dont la ressource interagira avec la communauté.

**BIEN – 15 points :** La ressource proposée par le soumissionnaire a rédigé une approche qui prend en considération des besoins culturels importants qui engageront une relation avec une communauté autochtone. L'approche peut comprendre un élément qui favorisera la confiance, l'ouverture et l'honnêteté entre l'animateur, les dirigeants communautaires et les membres de la communauté. L'approche donne une assurance raisonnable que la ressource interagira bien avec la communauté.

**ACCEPTABLE – 10 points :** La ressource proposée par le soumissionnaire a rédigé une approche qui mentionne des besoins culturels importants qui engageront une relation avec une communauté autochtone. Toutefois, ces éléments sont mentionnés sans être précisés. Les éléments mentionnés peuvent être importants pour la confiance, l'ouverture et l'honnêteté dans les liens entre l'animateur et la communauté, mais il n'est pas clairement indiqué comment ils seront mis en œuvre. L'approche donne une certaine assurance que la ressource interagira bien avec la communauté, avec une certaine aide.

**MÉDIOCRE – 5 points :** La ressource proposée par le soumissionnaire a rédigé une approche qui tente de mentionner une approche pour interagir et établir des liens avec la communauté. Toutefois, elle ne mentionne aucune ou peu de pratiques importantes sur le plan culturel, ou celles-ci semblent mal comprises ou sont mal expliquées. L'approche suscite d'importantes préoccupations quant à l'interaction de la ressource proposée avec la communauté. La ressource aurait besoin d'un solide encadrement.

**C) Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.**